



Entretien bordure donnant sur rue et application pv

Par **durand cecile**, le **14/10/2016** à **14:03**

Bonjour, je suis secrétaire d'une asl privé monté il y a 5 ans en urgence par 3 personnes dont une qui allait vendre. Le constructeur du lotissement a fait faillite avant d'achever quelque travaux et de monter l'asl prévue au départ. Un propriétaire s'est porté volontaire pour devenir président et aider ses voisins amis qui vendaient à condition que chaque propriétaire participe aux tâches de nettoyage (pour que cela nous coute pas cher) et aménage la bande de terre donnant sur la rue. Au départ le constructeur devait le faire faire par un jardinier pour embellir cette résidence conformément au plan d'achat.

Le président voulait reprendre cette idée à fin de donner du cachet dans l'avenir pour notre lotissement. Certains propriétaires avaient déjà commencé à mettre des plants sur cette bande avant la création de l'asl. Nous avons accepté lors du premier PV à planter et tenir propre cette bande de terre à notre convenance. A ce jours, 3 lots ne sont pas à jour, 2 personnes qui étaient présentes à la création n'ont toujours rien fait et ils veulent laisser que de l'herbe tondue. Un d'entre eux vient de vendre et planter 2 petits plants de lavande déjà mort car il s'est disputé avec le président. Ce dernier lui avait demandé de se mettre à jour avant son départ. Ce n'est pas le cas Les nouveaux doivent-ils se mettre à la tâche pour se mettre à jour de la norme ?

Peut-on mettre en demeure la personne qui veut garder son chien dents ? peut-on faire appel à un jardinier pour lui et est-ce à lui de supporter la facture ? merci de votre retour